

PREST'ACTION

BULLETIN NUMÉRO 4

LA CONVENTION
COLLECTIVE
REGROUPE
NOTAMMENT LES
MÉTIER SUIVANTS :

Traduction
Enquête civile
Recouvrement de créances
Renseignement économique
Animation commerciale
Optimisation linéaire
Accueil évènementiel
Domiciliation entreprise
Accueil téléphonique
Accueil en entreprise
Centres d'appels

BULLETIN DE
LA CONVENTION
COLLECTIVE
PRESTATAIRES
DE SERVICES DU
SECTEUR TERTIAIRE
DU SYNDICAT :

Sud
Union
syndicale
Solidaires

Fake News en série...

Le Ministère du Travail, via une étude de la DARES, vient de confirmer ce que les gilets jaunes crient depuis plusieurs semaines : le coût de la vie augmente bien plus que les salaires (0,4%). Face à cela, le Président Macron a annoncé une augmentation du SMIC de 100€, en réalité, il ne l'augmente que de 22,62 euros. A 1 521,22 €, le salaire minimum absorbe les 4 premiers coefficients de la nouvelle grille des salaires de notre convention collective. A noter que l'accord 2018 sera applicable au 1er Janvier 2019...

Présentée par la CFDT au printemps dernier comme une négociation ayant un "vrai impact pour les salarié-es du secteur", la nouvelle grille des salaires de notre convention collective n'aura, finalement, aucun effet pour la majorité des salarié-es. Comme nous l'avions dénoncé (voir Prest'Action n° 2), le temps que son arrêté d'extension et sa parution au journal officiel puissent se faire, la grille aura été rattrapée par le SMIC. Malheureusement, nous avions raison... Cette fameuse négociation, qui devait "prouver aux syndicats contestataires" dicit la CFDT et FO qu'il était "possible de négocier", aura donc été un énième fiasco. Cette fake news, devra servir de leçon aux autres syndicats qui, depuis des années, se contentent de regarder le patronat s'auto-attribuer les richesses que les milliers salarié-es de notre convention collective ont créées par leur travail.

Prestataires de SMICARDS

Il n'est pas étonnant de voir qu'en janvier 2018, la revalorisation du SMIC avait bénéficié à 38% des salarié-es de notre convention collective, vu que cela devient la norme pour une grande partie des employé-es. Nous arrivons en seconde place des conventions collectives, après la restauration rapide, en pourcentage de smicards. Est-ce que cette médaille d'argent convient à tout le monde ? A SUD la réponse est claire : NON. C'est dans ce sens que nous invitons les autres syndicats à changer de méthode de dialogue social. Encore une fois, ne serait-il pas temps d'évacuer les calculs politiques et de reprendre notre proposition de construire dans l'unité syndicale un rapport de force favorable ?

L'autre grosse fake news pour des millions de salarié-es sera la prime du Président Macron, qui ne concernera au final essentiellement que des salarié-es de grosses entreprises...

Dans notre branche, quelques entreprises ont versé une prime comme Teleperformance avec un montant de 600€. Une entreprise dont le syndicat numéro 1 s'appelle... SUD; entreprise, dont les salarié-es disposent d'un 13ème mois... Comme quoi... Nos équipes ont là aussi, fait le job pour obtenir cette prime, puisque dans chaque entreprise nous avons fait des demandes mais bien souvent le patronat a fait le choix de dire non ou de différer sa réponse... Comme quoi la fable du gentil patron prêt à donner un peu plus d'argent, si il y avait moins de "charges" est plus que risible...

Pour SUD, Il faut à chaque fois aller réclamer et exiger notre part, y compris par la lutte... Nous ne sommes pas dans un conte de fées ! Néanmoins il n'est pas trop tard pour obtenir cette prime, puisque les entreprises ont jusqu'à fin mars pour la verser. Cette prime est évidemment critiquable, car non soumise aux cotisations sociales (ce qui ne permet donc

pas d'alimenter les caisses de la Sécurité Sociale, de retraite, d'assurance chômage...). Elle est aussi non pérenne, mais nous devons nous en emparer, car vu la situation d'une majorité des salarié-es cela reste une bouffée d'oxygène importante. Pour SUD, il faut aller chercher partout le moindre euro afin de redonner de l'air aux salarié-es. C'est dans ce sens que nous avons proposé un accord de branche pour modifier la répartition de la prise en charge de la mutuelle santé. Le minimum obligatoire de la branche est une répartition du coût de 50/50, nous avons proposé 60 pour l'employeur et donc 40 pour le salarié-e. Cela a été refusé (évidemment) par les syndicats patronaux et non soutenu par tous les autres syndicats, sauf par la CGT qui a repris par la suite notre proposition. 10% du coût de la mutuelle est-ce une demande de fou ? Non certainement pas...

100€ d'augmentation ? Par Toutatis on nous prend pour...

En réalité il n'y aura pas d'augmentation majeure du SMIC, hormis les 22,62€ obligatoire... Encore une Fake news du gouvernement... Il faut "préserver le coût du travail" d'après ce dernier et donc il n'y aura qu'une hausse de la prime d'activité. Problème : tous les salariés payés au SMIC n'en bénéficient pas, puisque soumise à des conditions de ressources très complexes, ce qui pénalisera au final surtout les femmes. Elle prend en compte l'intégralité des revenus d'un ménage, et pas seulement un salaire individuel. Seuls 55 % des bénéficiaires du SMIC y auront droit en réalité.

Un jour, il faudra que les autres syndicats regardent la réalité en face : il ne suffit pas de se dire syndicat pour faire avancer les choses... Il faut faire des propositions, lutter et encore lutter pour gagner.

Les Gilets Jaunes ont remis non seulement la lutte sur le devant de la scène, mais aussi le fait que nous pouvions faire reculer un gouvernement. A notre tour, dans notre convention collective et entreprise par entreprise de continuer le combat ! Au niveau national la question du partage des richesses a été posée avec la suppression de l'impôt sur les grandes fortunes, le montant famélique des aides aux entreprises sous forme de CICE (20 milliards d'€ / an et le montant colossal de la fraude fiscale (100 milliard d'€ / an !!!). A présent, il nous appartient de poser la question du partage des richesses créées par les salarié-es.

SUD-Solidaires affirme depuis des années qu'il n'est pas acceptable de voir tous les fruits de notre travail confisqué par une minorité. Plus que jamais nous devons aller chercher notre dû !



Haut degré de Solidarité (HDS) : un accord signé par SUD !

Le nouvel accord de notre convention

collective sur le HDS améliore nettement les prestations antérieures, c'est pourquoi nous avons signé cet accord. Dans le même sens, nous avons signé l'accord sur le renouvellement du contrat de l'organisme qui gère ce fonds (OPICIL). Solidarité et innovation sont les maîtres mots de ces nouveaux services, qui vous accompagneront avantagement dans certaines situations de vie que vous pouvez rencontrer. A présent, il faut que l'ensemble des salarié-es s'empare de cet accord et utilise ses droits ! En tant que salarié-e relevant de la Prestataires de Services, vous bénéficiez sans surcoût, de ces prestations et suivants :

* Profitez d'un accompagnement personnalisé :

- Aide retour à l'emploi : En arrêt de travail, vous bénéficiez d'un accompagnement personnalisé pour vous aider à reprendre un emploi
- Service aux aidants : Dans une situation d'aidant familial, vous bénéficiez d'un accompagnement afin de vous épauler dans votre quotidien.
- Conseil social et soutien psychologique aux salarié-es : Une plateforme de psychologues et de conseillers sociaux se charge de vous écouter et vous accompagner.

* Bénéficiez d'un soutien :

- Aide financière handicap : Dans une situation de handicap suite à une maladie ou un accident : vous avez droit à une aide financière de 800€ (1).
- Aide financière maladies : Touché par une pathologie grave : vous avez droit à une aide financière de 800€ (1).
- Aide financières aidants : Dans une situation d'aidant familial : vous avez droit à une aide financière de 500€ (1).

(1) Sous conditions de situation et de ressources.

Formation professionnelle : de l'OPCA à l'OPCO

Jusqu'à présent chaque convention collective avait un organisme (un OPCA) chargé de collecter, mutualiser et redistribuer les obligations financières des entreprises au titre de la formation professionnelle afin de financer les besoins des salarié-es ou des entreprises (DIF, CFP, périodes de professionnalisations ou des plans de formations) . En 2018, le gouvernement a décidé de centraliser la collecte du financement par l'URSSAF et de supprimer les OPCA.

Ces dernières, devront fusionner entre-elles autour de 11 grands pôle de métiers et de compétences pour créer des OPCO qui auront pour mission de financer l'apprentissage, d'aider les branches à construire les certifications professionnelles, d'accompagner les PME... Chaque convention collective a du faire un choix... Il y avait, pour notre

L'accord permet aussi de développer des ateliers pour faire de la prévention au sein des entreprises.

- Atelier "Gestion du stress" : Des experts vous aident à mieux gérer et appréhender le stress au quotidien.
- Atelier "Troubles Musculo Squelettiques" : Des professionnels de santé vous apprennent des techniques de prévention pour comprendre et réduire les troubles musculaires.
- Atelier "Alimentation mieux équilibrée" : Des diététiciens vous conseillent et vous guident pour équilibrer votre alimentation en vous fournissant des clés simples.
- Atelier "Troubles du sommeil" : Des professionnels vous conseillent pour mieux dormir et réduire les troubles du sommeil.

D'ores et déjà, **SUD-Solidaires** a formé une partie de ses délégué-es syndicaux afin de pouvoir répondre et mettre ces prestations en place au sein des entreprises. Par exemple, notre délégué syndical à Coriolis Amiens a négocié la mise en place des ateliers pour l'année 2019.

Voici les liens vers les sites liés aux organismes de prévoyance recommandés par la convention collective. Si votre prévoyance n'est pas une des trois cités ci-dessous, la vôtre doit fournir a minima l'équivalent :

- APICIL : <https://bit.ly/2A4TQYb>
- MUTEX : <https://bit.ly/2Bphm26>
- MALAKOFF MEDERIC : <https://bit.ly/2Eyxytd>

Pour comprendre vos droits, un lien vers une vidéo : <http://urlz.fr/7Kcv>

Des négociations à venir :

SUD est le seul syndicat a ce jour à avoir demandé l'ouverture de négociations sur plusieurs dossiers pour 2019 :

- Les salaires... évidemment...
- L'indemnité kilométrique pour le secteur de l'animation commerciale et l'optimisation linéaire.
- Le temps de pause pour l'accueil, le télé-secrétariat ou les centres d'appels.
- La classification et les frais de présentation de l'accueil
- L'accord du 11 avril 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail.
- La situation des salarié-es dans la branche ayant un rôle de responsabilité ou d'encadrant (classification, formation...)
- L'égalité professionnelle
- La définition juridique des contrats de travail dans l'animation commerciale, ainsi que les remboursements des frais annexes, du temps de trajet...

Il est clair que le nombre de chantiers pour donner un sens à notre convention collective est important. Nous avons fait le choix de commencer par reprendre des accords emblématiques qui pourraient faire avancer concrètement le travail et les conditions de vie des salarié-es de la branche.

Pour suivre tout cela, une page Facebook a été mise en place :

[@sudsolidairesprestataires](https://www.facebook.com/sudsolidairesprestataires)

Etonnamment, à la fin du débat, nous étions le seul syndicat de salariés avec ceux des patrons à avoir signé l'accord. Les autres étaient englués dans des considérations bien étrange qui répondaient sans doute à d'autres débats politiques, notamment sur l'avenir de la branche... Pour **SUD** le premier et seul débat reste celui de l'intérêt des salarié-es !

A la fin de la réunion, et deux heures après la fin du débat, la CFTC a fini par signer l'accord... Quelques jours après ce fut au tour de la CGC et enfin, après quelques longues semaines de réflexion, c'est FO qui allait changer d'avis et rejoindre les signataires. Comme quoi la raison et l'intérêt des salarié-es ont fini par l'emporter sur tout le reste... A moins que ce soit la signature de **SUD**, tout seul, qui ait interpellé ou gêné profondément les autres syndicats.

POUR PRENDRE CONTACT :

www.solidaires.org - Facebook : [@sudsolidairesprestataires](https://www.facebook.com/sudsolidairesprestataires)

SUD-Solidaires : 25 rue des envierges 75020 - 0144621200